



Signature d'accord par les organisations syndicales

Par **michellegerot**, le **18/04/2013** à **10:06**

Le droit du travail dit que pour qu'un accord d'entreprise soit valide il doit être signé par au moins 1 os representative qui a obtenu 30 % des suffrages au dernieres elections CE.
Question : Est-ce que 2 ou plusieurs OS qui n'auraient pas obtenu 30 % peuvent additionner leur voix et signer un accord ? EX: 15% CGT+15% CFTC =30% nécessaires à la signature d'un accord.

Par **pat76**, le **18/04/2013** à **16:49**

BonjourrrrrLa réponse est non.